

Route des grenouilles : nouveau rebondissement

La RD28, dite « route des grenouilles », à Lamballe-Armor continue de faire couler de l'encre. Après avoir été déclassée, la route retourne entre les mains du Département.



La fermeture de la RD28 a été annoncée le 25 novembre par les collectivités de Lamballe-Armor, Lamballe Terre et Mer et le Département des Côtes-d'Armor. Mais elle est loin de faire l'unanimité. PHOTO : OUEST-FRANCE

Tout aurait dû se dérouler paisiblement. Depuis le 25 novembre 2021, les collectivités de Lamballe-Armor, Lamballe Terre et Mer et le Département des Côtes-d'Armor ont annoncé la fermeture définitive de la RD 28 afin de protéger les nombreux amphibiens qui la traversaient.

En vue de cette fermeture, la RD28 appartenant au Département, avait été « reclassée » le 7 février dernier, en route communale. Inversement, la voie communale des Noës, proposée comme déviation, devenait départementale.

« Les collectivités se sont pris les pieds dans le tapis »

Parallèlement au processus de « transfert de voirie », cette fermeture a continué de faire réagir du côté des Lamballais. Une manifestation réunissant une centaine de personnes du collectif RD28, demandant la réouverture de la « route des grenouilles », a eu lieu vendredi. Et voilà que quelques jours plus tard, toutes les cartes de ce dossier épineux viennent d'être rebattues.

Lors de la commission permanente du conseil départemental, lundi, la délibération, datant du 7 février, concernant « le déclassement de la route » du Département vers la commu-

ne de Lamballe-Armor a été retirée.

« Le groupe de l'opposition se réjouit de cette décision de retrait qui rejoint l'argumentaire que nous avons fait valoir au préfet par courrier le 18 mars », relate Mickaël Chevalier, président du groupe de l'opposition du centre et de la droite au Département

Quels sont ces arguments ? « Le reclassement de la voie communale dans la voirie départementale aurait dû être précédé d'une saisine préalable du conseil municipal de Lamballe-Armor. Ce qui n'a pas été le cas », souligne Mickaël Chevalier. Selon lui, « ce retrait de délibération fait après un courrier du préfet au président du Département daté du 11 avril » dans lequel « le préfet souligne le risque juridique présenté par la délibération telle qu'elle était rédigée ».

Le département reste propriétaire de la route

Par conséquent, le Département est à nouveau propriétaire de cette portion de la route des Landes de La Poterie. Et l'arrêt pris par la commune de Lamballe-Armor concernant la fermeture, devient caduc.

Mickaël Chevalier a également demandé au président du Départe-

ment, Christian Coail, ce qu'il comptait faire quant à la réouverture de cette route : « Il nous a fait savoir qu'il prendrait de nouveau un arrêté de fermeture, confirmant son choix de pénaliser les usagers et riverains », assure le président du groupe de l'opposition.

Il poursuit : « Dans cette affaire, les deux collectivités, conseil départemental et Lamballe-Armor, se sont pris les pieds dans le tapis de la réglementation en confondant vitesse et précipitation. Il serait plus sage de rouvrir cette route départementale à la circulation. »

« Quitte à tout reprendre à zéro, reprenons également la concertation », propose Stéphane De Sallier-Dupin, conseiller municipal de Lamballe. Mais pour le moment, le Département compte bel et bien poursuivre le déclassement de cette route. « Une nouvelle délibération pour réaliser cet échange routier sera examinée lors de la prochaine commission permanente. Il s'agit d'une procédure purement technique qui ne remet pas en cause notre décision de transfert au profit de Lamballe-Armor », explique dans un communiqué, le cabinet de Christian Coail.

Anne-Lyse RENAUT.